

**RAPPORT ANNUEL**

**DE**

**L'ASSOCIATION DES JURISTES  
D'EXPRESSION FRANÇAISE DU MANITOBA**

**PRÉSENTÉ**

**À L'OCCASION DE  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

**DU**

**19 novembre 2007**

## **1) Introduction**

Le présent rapport porte sur les activités réalisées depuis la dernière assemblée annuelle, laquelle a eu lieu le 22 novembre 2006. Il est important de souligner que les états financiers qui vous seront présentés par le trésorier visent l'exercice terminé le 31 mars 2007. Par conséquent, le présent rapport et les états financiers ne se rattachent pas toujours à la même période de temps.

## **2) Conseil d'administration**

Le conseil d'administration sortant est composé des personnes suivantes :

M<sup>e</sup> Marc Marion, président  
M<sup>e</sup> Lee Ann Martin, vice-présidente (qui a démissionné suite à sa nomination à la magistrature)  
M<sup>e</sup> Michelle Gallant, trésorière  
M<sup>e</sup> Alain Laurencelle, secrétaire  
M<sup>e</sup> Robert M'Vondo  
M<sup>e</sup> Michelle du Bourg  
M<sup>e</sup> Aimée Craft  
M. Eric Plamondon  
M<sup>e</sup> Rénauld Rémillard

Par ailleurs, M. le juge Michel Monnin de la Cour d'appel du Manitoba a joué le rôle de personne-ressource auprès de l'Association pour ce qui est des dossiers se rattachant au fonctionnement des tribunaux et M<sup>e</sup> Guy Jourdain du Secrétariat aux affaires francophones a aussi joué le rôle de personne-ressource mais cette fois pour le gouvernement du Manitoba.

Nous tenons à remercier les administrateurs et les personnes-ressources de leur dévouement tout au cours de l'année.

## **3) Membres**

L'AJEFM a augmenté ses membres à plus de quatre-vingt-cinq (85) membres au cours de 2007-2008. Il y a quelques années, l'AJEFM n'avait qu'environ quarante-sept (48) membres. Nous tenons à souligner qu'environ 25% de nos membres n'ont pas le français comme langue première.

#### **4) Modalités de fonctionnement**

Depuis 1996, l'AJEFM conclut annuellement avec l'Institut Joseph-Dubuc un contrat de services dans le cadre duquel cet organisme lui fournit un soutien technique. L'AJEFM n'a pas connu de changements au niveau de leurs ressources humaines cette année. M<sup>me</sup> Paulette Desaulniers s'occupe toujours de certains dossiers pour l'AJEFM. Elle consacre environ quatre jours par semaine aux dossiers de l'AJEFM. Mesdames Georgette Daignault et Colette Lambert s'occupent respectivement de la tenue de livre et du secrétariat.

#### **5) Financement**

L'AJEFM compte recevoir jusqu'à concurrence des sommes suivantes pendant l'exercice 2007-2008 :

- ministère de la Justice du Canada – financement en programmation (dans le cadre de l'enveloppe du Fonds d'appui à l'accès à la justice) : 68 000 \$
- ministère de la Justice du Canada – financement de projet - communication (dans le cadre de l'enveloppe du Fonds d'appui à l'accès à la justice) : 30 925 \$
- ministère de la Justice du Canada – financement de projet – Études de besoins - 50 000 \$
- Gouvernement du Manitoba – financement de projet – Études des besoins - 10 000 \$

TOTAL : 158 925 \$

#### **6) Interventions auprès des gouvernements**

- a) gouvernement fédéral et organismes connexes
  - i) Gendarmerie royale du Canada (GRC)

L'AJEFM siège actuellement à la Table de concertation concernant les services en français offerts par la Gendarmerie royale du Canada. L'AJEFM a participé à trois réunions de la Table de concertation au cours de la dernière année afin que la Gendarmerie royale du Canada offre des services conformes à la *Loi sur les langues officielles du Canada (LLO)*.

L'AJEFM a aussi participé à une présentation en juin 2007, à Winnipeg, au sujet des obligations linguistiques de la GRC aux cadres supérieurs de cette institution.

ii) ministère de la Justice du Canada

L'AJEFM continue à travailler au dossier de la nomination de personnes bilingues à la magistrature fédérale. L'AJEFM a envoyé une lettre au ministre fédéral de la Justice au sujet de l'importance de nommer une personne bilingue au sein du comité chargé de faire le tri des candidatures à la magistrature fédérale au Manitoba.

Au cours de 2006-2007, il y a eu la nomination de deux nouveaux juges bilingues à la magistrature fédérale du Manitoba. Il s'agit des juges Richard Chartier et Glenn Joyal.

iii) Commissariat aux langues officielles

L'AJEFM a organisé, en collaboration avec le Commissariat aux langues officielles, une réception lors de la visite du Commissaire aux langues officielles à Winnipeg le 13 septembre 2007. L'AJEFM compte continuer d'appuyer les efforts du Commissariat aux langues officielles du Canada.

b) gouvernement provincial et organismes connexes

i) Groupe de travail sur l'amélioration des services en langue française au sein du système judiciaire du Manitoba

L'AJEFM continue à participer très activement au Groupe de travail sur l'amélioration des services en langue française au sein du système judiciaire du Manitoba. Il y a eu trois réunions du Groupe de travail. Le Groupe de travail poursuit, entre autres, son travail en ce qui concerne l'élaboration et, éventuellement, la mise sur pied d'un tribunal bilingue à Saint-Boniface.

ii) Aide juridique

Suite à certaines représentations de l'AJEFM, un représentant de l'AJEFM siège toujours au comité consultatif sur l'aide juridique, en l'occurrence, il s'agit de M<sup>e</sup> Antoine Hacault.

L'AJEFM a aussi rencontré le président et le directeur général de l'Aide juridique au printemps 2007 afin de les sensibiliser davantage à l'importance des services en français.

Pour la première fois cette année, l'Aide juridique du Manitoba a publié une brochure en français.

iii) Magistrature provinciale bilingue

Plusieurs lettres ont été envoyées à divers intervenants comme le ministre provincial de la Justice et le président de l'Association du Barreau du Manitoba dans le but d'encourager la nomination de trois juges bilingues à la Cour provinciale suite aux nominations des juges Richard Chartier et Glenn Joyal à la Cour d'appel du Manitoba. Il importe de souligner que trois nouveaux juges bilingues ont été nommés à la Cour provinciale au cours de la dernière année. Il s'agit des juges Rodney Garson, Lee-Ann Martin et Michel Chartier.

iv) Rencontre avec le nouveau ministre de la Justice

L'AJEFM a rencontré le nouveau ministre de la Justice, M. Dave Chomiak, afin de le sensibiliser aux questions d'accès à la justice en français. Plusieurs dossiers ont été discutés, y compris l'aide juridique et l'importance de la nomination de juges bilingues.

## **7) Activités au sein de la collectivité**

a) Journée du droit

L'AJEFM siège au Comité organisateur de la Journée du droit (5 – 6 réunions par année) et participe activement à l'organisation d'activités, y compris deux procès-simulés en français.

b) Activités communautaires et de vulgarisation

En février 2007, l'AJEFM a organisé deux journées conférences au sujet du divorce et de la séparation, l'une à Saint-Boniface et l'autre à Saint-Pierre-Jolys. L'AJEFM a aussi créé des partenariats avec certains organismes francophones du Manitoba, notamment avec *Le Cercle Molière* dans le cadre de la pièce *Douze hommes en colère* et pour assurer la diffusion d'une douzaine de capsules juridiques aux ondes de la radio communautaire d'Envol 91.

c) Projet national de communication

L'AJEFM a complété la deuxième année de son projet de communication de trois ans qui a comme objectif de sensibiliser les juristes, les intervenants en matière d'administration de la justice, ainsi que les justiciables franco-manitobains aux services juridiques en français et à l'importance de l'accès à la justice en français au Manitoba. Ce projet a aussi pour objectif, entre autres, de

mieux faire connaître l'AJEFM et d'encourager les jeunes francophones du Manitoba à considérer des carrières en droit ou dans des domaines connexes.

Une saynète au sujet de l'accès à la justice en français, développée par l'AJEFM, fut présentée cinq fois, principalement dans les écoles, avec beaucoup de succès en 2007. D'ailleurs, l'AJEFM souhaite pouvoir présenter cette saynète à nouveau au courant des prochaines années.

L'AJEFM a aussi élaboré et distribué des centaines de dépliants et des marques de point de services sous forme de décalques de fenêtres, d'enseignes, collants, etc. afin de promouvoir l'offre active et la demande en matière de services en français.

d) Congrès annuel de l'Association du Barreau canadien

L'AJEFM a participé au Congrès annuel de l'Association du Barreau canadien, à Calgary, en Alberta.

e) Services en français en matière d'administration de la justice

L'AJEFM continue à verser sur son site Web des documents qui ont pour principal objectif de sensibiliser et d'apprivoiser la population franco-manitobaine et les fonctionnaires oeuvrant dans le domaine de l'administration de la justice quant aux services en français dispensés par les tribunaux et les autres ministères et agences du gouvernement provincial dans ce domaine.

f) Répertoire des juristes d'expression française

L'AJEFM maintient un site Web qui comprend un répertoire des juristes d'expression française. Grâce à ce répertoire accessible par le biais d'Internet, le grand public franco-manitobain et les francophones du monde entier sont en mesure de se renseigner facilement au sujet des services juridiques offerts en français au Manitoba.

g) Collaboration avec la Société franco-manitobaine

Le directeur général de l'AJEFM siège au Comité consultatif de la Société franco-manitobaine et participe aux activités organisées par la Société franco-manitobaine qui portent sur la communauté franco-manitobaine. Cette année l'AJEFM a participé activement à trois rencontres avec le Service de police de la Ville de Winnipeg, à une série de rencontres sur la réorganisation de la communauté francophone du Manitoba et à l'assemblée générale annuelle de la SFM qui eut lieu en octobre 2007.

## **8) Travail de concertation avec divers organismes à l'échelle nationale**

### a) Collaboration avec la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law

L'AJEFM a travaillé en collaboration avec la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law (FAJEF) sur plusieurs dossiers au courant de la dernière année, y compris celui d'un plan national de communications de trois ans, l'importance du Programme de contestation judiciaire, le droit de la famille et le projet de loi C-13, qui propose des modifications aux dispositions linguistiques du *Code criminel*.

Le président et le personnel de l'AJEFM ont participé à sept conférences téléphoniques et à trois réunions en personne de la FAJEF.

### b) Collaboration avec l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario et Éducaloi

L'AJEFM a travaillé en collaboration avec l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario et Éducaloi de Montréal sur le projet de Carrières en justice. D'ailleurs, l'AJEFM a organisé un lancement au Collège universitaire de Saint-Boniface en octobre 2007. Dans le cadre de ce lancement il y a eu des présentations, entre autres, d'une procureure de la Couronne et des représentantes de la Gendarmerie royale du Canada qui ont pu faire la promotion de carrières en justice. Environ une centaine de jeunes ont participé à ce lancement.

Le personnel de l'AJEFM a participé à une vingtaine de conférences téléphoniques avec l'AJEFO.

## **9) Autres activités**

### a) Concours Laskin

Plusieurs membres de l'AJEFM, dont des avocats et juges ont aidé aux étudiants d'expression française de la Faculté de droit de l'Université du Manitoba à se préparer pour le Concours Laskin. Ce concours prestigieux est national et bilingue.

### b) Association du Barreau du Manitoba

L'AJEFM entretient des rapports étroits avec l'Association du Barreau manitobain en ayant, entre autres, une ou deux rencontres par année entre les directions générales des deux organismes.

L'AJEFM a aussi publié deux articles bilingues dans le *Headnotes and Footnotes* de l'Association du Barreau manitobain.

c) CLEA

L'AJEFM a collaboré avec CLEA à l'organisation d'une Teacher's Conference à laquelle un atelier en français a été offert pour la première fois. De plus, l'AJEFM soumet régulièrement des résumés d'arrêt qui sont publiés dans la lettre mensuelle de CLEA.

d) Kiosques

Afin de promouvoir l'AJEFM et d'utiliser les nouveaux matériaux de promotion à sa disposition, l'AJEFM a participé, notamment aux foires/kiosques suivants :

Le 25 janvier 2007– Expo-carrières, collège universitaire de Saint-Boniface

Le 9 avril 2007 – Journée du droit, Palais de justice.

Le président,

Le directeur général,

M<sup>e</sup> Marc Marion

M<sup>e</sup> Rénauld Rémillard